

Réunion du 6 juillet 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Procuration(s) :

Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Laurence MULLER-BRONN

**N° CD/2015/92 - Administration générale - 5  
Mise en place des nouveaux périmètres des Territoires du  
Conseil Départemental**

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Considérant la volonté du Conseil Départemental de poursuivre et de renforcer la territorialisation des politiques publiques et de renforcer la démocratie d'implication des citoyens et le développement de partenariats avec les acteurs locaux dans le cadre de sa stratégie de proximité,

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide de créer quatre territoires composés comme suit :

Le Territoire d'action de la Métropole composé des six cantons de Strasbourg, des cantons de Lingolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim, Hœnheim et des trois communes d'Eckwersheim, Vendenheim et La Wantzenau ;

Le Territoire d'action Nord composé des cantons de Wissembourg, Bischwiller, Reischshoffen, Haguenau et Brumath (hormis les communes d'Eckwersheim, Vendenheim et La Wantzenau) ;

Le Territoire d'action Ouest composé des cantons de Bouxwiller, Ingwiller et Saverne ;

Le Territoire d'action Sud composé des cantons de Molsheim, Obernai, Sélestat, Erstein et Mutzig.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150706-lmc194043-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 20/07/15